

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Convocations adressées le : vendredi 19 novembre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants : 12 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;
Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Corinne CHAILLEUX ; Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON

Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT ; Régis SALIC ;

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Brigitte PINEAU pour Franck MAZET ; Christophe BOULANGER pour
Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Emmanuel DENIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Christian GATARD ;
Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

**C 21/11/03 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME – EXERCICE 2021
DM1**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, le Syndicat des Mobilités de Touraine vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

En lien avec la Décision Modificative n°1, il s'agit de glisser un montant de 5 200 000 € de l'Autorisation de Programme « Ligne 2 et ses composantes » de 2021 vers 2022.

Il s'agit de prendre en compte la réaffectation comptable du versement de l'avance au mandataire qui doit s'effectuer hors AP ; l'imputation sur l'Autorisation de Programme s'effectuant lors de l'intégration à l'actif des dépenses effectives.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

- **ADOpte** les autorisations de programme du Syndicat des Mobilités de Touraine et leurs échéanciers prévisionnels tels que joints en annexe.

Le Comité adopte à l'unanimité.



Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN